

Formule A13.1

ACTE DE TRANSFERT PAR VOIE DE RENONCIATION

Loi sur les formules types de transferts du droit de propriété, L.N.-B. 1980, ch. S-12.2, art. 2

Les parties au présent acte de transfert par voie de renonciation sont :

AJOUTER LES PARTIES SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES

 cédant , de adresse , profession ou autre moyen d'identification , le « cédant »

et

 cessionnaire , de adresse , profession ou autre moyen d'identification , le « cessionnaire »

(Les énoncés, affidavits, déclarations statutaire ou autres documents qui constituent l'Annexe « D » ci-jointe font partie intégrante du présent acte de transfert.)

Le cédant renonce à toute réclamation (en fief simple, ou selon le cas) au cessionnaire (à titre de propriétaire conjoint ou selon le cas) la parcelle décrite à l'Annexe « A » ci-jointe (avec une emprise, ou selon le cas, décrite à l'Annexe « A ») (et réservant au cédant une emprise, ou selon le cas, décrite à l'Annexe « A »).

(Les conditions et engagements sous réserve desquels le présent transfert est établi constituent l'Annexe « C » ci-jointe.)

(Le conjoint du cédant est partie au présent instrument et consent à la présente aliénation aux fins de l'article 19 de la *Loi sur les biens matrimoniaux*.)

Fait le jour, mois 20 .

SIGNÉ, SCELLÉ ET REMIS
en présence de :
)
)
)
)
)
)
)

Cédant

SJ